

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 20 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 14).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ HOARAU Brigitte/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLLOT Nicole/ JAVEL François/ LOYHER Jeanne/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 58 au Rapport n° 19/4-013)/ LAGOURGUE Michel/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/4-002)/ HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

par NAILLET Philippe

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

CLAIN Claudette

par PESTEL René Louis

Pour toute la durée de la séance

VOLIA-GARNIER Laetitia

par KICHENIN Virgile

À son départ (18 h 23 / Rapport n° 19/4-022)

EUPHRASIE Didier

par ASSABY Maximilien

Pour toute la durée de la séance

MARCHAU Jean-Pierre

par BARDINOT Sonia

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

BAREIGTS Éricka

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

SILOTIA William

par CHOPINET Gérard

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

VITRY Faouzia

par TÉCHER Régis

À son départ (18 h 30 / Rapport n° 19/4-025)

HO-SHING Cynthia

par LAGOURGUE Michel

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194017-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-016
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
	MAILLOT Gérald	sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-033
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-035
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-038
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-043
(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	

CCAS Centre communal d'Action sociale
CDÉ Caisse des Écoles

CAP Club Animation Prévention
OMS Office municipal des Sports

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/4-004
(3) partie au Rapport n° 19/4-025

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194017-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

JEAN-PIERRE Philippe	arrivé	à 17 h 25	au Rapport n° 19/4-002	
CLAIN Claudette	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à PESTEL René Louis</i>
BAREIGTS Éricka	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à ADAME Brigitte</i>
FOURNEL Dominique	arrivé	à 17 h 58	au Rapport n° 19/4-013	
EUPHRASIE Didier	parti	à 18 h 23	au Rapport n° 19/4-022	<i>procuration à ASSABY Maximilien</i>
HO-SHING Cynthia	partie	à 18 h 30	au Rapport n° 19/4-025	<i>procuration à LAGOURGUE Michel</i>
MAILLOT Gérald	parti	à 19 h 30	au Rapport n° 19/4-044	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194017-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

OBJET Dotations du "Grand Prix du Roman métis 2019" en partenariat avec l'Etat (Ministère de la Culture - Direction des Affaires culturelles-océan Indien/ DAC-OI) et du "Prix du Roman métis des Lecteurs 2019"

Le présent Rapport a pour objet d'approuver le versement d'une dotation récompensant les lauréats du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis et du Prix du Roman Métis des Lecteurs de la Ville de Saint-Denis.

Le Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis récompense un roman adulte de langue française qui met en lumière les valeurs de diversité, d'échanges et d'humanisme, symboles de l'île de la Réunion.

Porté en collaboration avec l'association « La Réunion des Livres » (groupement d'éditeurs, libraires et professionnels du livre de l'île), il a pour objet de stimuler la vie littéraire réunionnaise, de renforcer les liens entre écrivains et éditeurs francophones, de favoriser des échanges internationaux entre auteurs professionnels du livre, et enfin, de dynamiser le lectorat réunionnais, notamment dans le cadre du Réseau de Lecture publique et du Projet éducatif global.

Les lauréats du prix pour les années précédentes sont :

2010

Maryse CONDE pour son livre « En attendant la montée des eaux » paru aux éditions JC Lattès ;

Une mention spéciale a été décernée à Fouad LARAOUÏ pour son livre « Une année chez les Français » paru aux Editions Julliard ;

2011

Lyonel TROUILLOT pour son roman « La belle amour humaine » paru aux éditions Actes Sud ;

Une mention spéciale a récompensé une auteure réunionnaise, Catherine PINALY, pour son roman « Une feuille de songe » paru aux éditions L'Harmattan ;

2012

Tierno MONENEMBO pour son roman « Le terroriste noir » paru aux éditions du Seuil ;

2013

Léonora MIANO pour son roman « La saison de l'ombre » paru aux éditions Grasset ;

2014

In Koli Jean BOFANE pour son roman « Congo Inc. Le testament de Bismark » paru aux éditions Actes Sud ;

2015

Mohamed MBOUGAR SARR pour son roman « Terre ceinte » paru aux éditions Présence Africaine

Copie certifiée conforme
974-219740115-20190920-194017-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

2016

Douna LOUP pour son roman « L'oragé » paru aux éditions Mercure de France ;

2017

Yamen MANAI pour son roman « L'amas ardent » paru aux éditions Elyzad ;

2018

Jadd HILAL pour son roman « Des ailes au loin » paru aux éditions Elyzad.

Une mention spéciale a été décernée à Wilfried N'SONDE pour son roman « Un océan, deux mers, trois continents » publié aux éditions Actes Sud.

Dans le sillage du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis et dans le cadre de la mutualisation de ce partenariat, deux autres prix sont proposés :

- le Prix du Roman Métis des Lycéens, sans dotation et porté par l'Académie de la Réunion depuis 2010 ;
- le Prix du Roman Métis des Lecteurs de la Ville de Saint-Denis, lancé pour la première fois en 2017, en collaboration avec l'Etat (DAC-OI) et l'association « La Réunion des Livres ». Ce prix, visant à favoriser l'accessibilité à l'évènement dans son ensemble, est décerné par un jury constitué de lecteurs issus de Réseau de Lecture Publique dionysien. Les lauréats du prix pour les années précédentes sont :

2017

Nathacha APPANAH pour son roman « Tropic de la violence » paru aux éditions Gallimard ;

2018

Mohamed MBOUGAR SARR pour son roman « Silence du chœur » paru aux éditions Présence Africaine.

Une cérémonie de remise des prix aux lauréats aura lieu dans la première quinzaine du mois de décembre 2019. A cette occasion, les lauréats du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis et du Prix du Roman Métis des Lecteurs de la Ville de Saint-Denis recevront une dotation de 5 000,00 € chacun, comme convenu dans le règlement des prix.

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture conclu entre l'Etat (DAC-OI) et la Ville de Saint-Denis pour la période 2017-2019, dont le Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis constitue un des axes majeurs, la participation financière de l'Etat est fixée à 20 000 € par an.

L'Etat (DAC-OI), « La Réunion des Livres » et la Ville de Saint-Denis veilleront à faire porter sur les différents supports d'information et de communication, les logos des partenaires et à valoriser leur soutien au moment des conférences de presse, de la remise des prix et des bilans.

Je vous demande donc :

- d'approuver le partenariat avec l'Etat et de m'autoriser (ou mon représentant) à solliciter la participation de la DAC-OI ;
- d'approuver la dotation de 5 000,00 € imputée au budget de la Direction du Développement de la Culture permettant de récompenser le lauréat 2019 du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis ;

Accusé de réception en préfecture
974 219740115-20190920_194017-DE
Date de rétrotransmission : 05/09/2019
Date de réception en préfecture : 25/09/2019

- d'approuver la dotation de 5 000,00 € imputée au budget Animation du Réseau de Lecture Publique (DMDC 0016) permettant de récompenser le lauréat 2019 du Prix du Roman Métais des Lecteurs de la Ville de Saint-Denis ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à engager les dépenses prévues et à décerner les prix conformément aux règlements.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194017-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

OBJET Dotations du "Grand Prix du Roman métis 2019" en partenariat avec l'Etat (Ministère de la Culture - Direction des Affaires culturelles-océan Indien/ DAC-OI) et du "Prix du Roman métis des Lecteurs 2019"

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/4-017 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur CHOPINET Gérard - 1er adjoint de quartier au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le partenariat avec l'Etat et autorise le Maire (ou son représentant) à solliciter la participation de la DAC-OI.

ARTICLE 2

Approuve la dotation de 5 000,00 € permettant de récompenser le lauréat 2019 du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 3

Approuve la dotation de 5 000,00 € permettant de récompenser le lauréat 2019 du Prix du Roman Métis des Lecteurs de la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 4

Autorise le Maire (ou son représentant) à engager les dépenses prévues pour les dotations aux lauréats et à décerner les prix conformément aux règlements.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190920-194017-DE Date de télétransmission : 25/09/2019 Date de réception préfecture : 25/09/2019
